

**COMMUNE DE VACHERESSE**  
**74360**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026\_52

~~~~~

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 18 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Madame DORIGO Rebecca, Maire-adjointe.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de membres votants : 14  
Date de convocation : 11 septembre 2026

**PRESENTS :** *DORIGO Rebecca, PAREYT Alexandre, LUCAS Lydie, TAGAND Gilberte, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, ROBERT Nicolas, BENED Justine, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François*

**ABSENTS EXCUSES :** *TUPIN-BRON Jean (pouvoir à TAGAND Gilberte), MARTIN Françoise (pouvoir à DORIGO Rebecca), CIER Gael, MICHOUX Jonathan (pouvoir à ROBERT Nicolas), MOTTIEZ Adrien (pouvoir à LUCAS Lydie), CARTOTTO Alexandra (pouvoir à FAVRE-VICTOIRE Jean-François)*

Monsieur ROBERT Nicolas a été élu secrétaire.

|                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>OBJET : AVANCE DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE VACHERESSE</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|

Madame la Maire-adjointe expose que, par délibération en date du 8 juin 2019, la commune a approuvé la réalisation des travaux suivants : unité pastorale de Bise – conservation et amélioration des bâtiments d'alpage (chalet des Nants). Elle a délégué la maîtrise d'ouvrage à l'Association Foncière Pastorale de Vacheresse dont elle est membre.

L'AFP a contracté une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Savoie dans l'attente de l'encaissement de la subvention. A ce jour, les travaux ne sont pas achevés, le solde de la subvention ne peut donc pas être demandé auprès des financeurs. Or, l'AFP va devoir procéder au remboursement de cette avance en octobre 2026.

Aussi, il est proposé que la commune fasse une avance de trésorerie d'un montant de 80 000 € à l'AFP de Vacheresse afin de régler ses problèmes ponctuels de trésorerie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Considérant la délégation de maîtrise d'ouvrage faite à l'AFP de Vacheresse pour les travaux susmentionnés par convention en date du 14 juin 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de consentir à l'Association Foncière Pastorale de Vacheresse une avance de trésorerie d'un montant de 80 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La Maire-adjointe,  
Rebecca DORIGO



Le secrétaire de séance,  
Nicolas ROBERT

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Nicolas Robert, the secretary of the session.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le 24/09/2026  
et publication du 24/09/2026*